

## Info-RSG

Du côté de la direction**Fiches d'assiduité**

Nous constatons que certaines RSG font signer aux parents des fiches d'assiduité vierges, qu'elles remplissent ensuite. Je rappelle que cette pratique est totalement illégale. Les RSG doivent obligatoirement présenter aux parents des fiches déjà remplies avec les bonnes indications.

**Courrier destiné au BC**

Tous les formulaires et documents en tous genres que vous nous envoyez, soit par la poste, par fax ou dans le passe-lettre, ne doivent pas être adressés au nom d'une personne mais à: BC la trottinette carottée.

En effet, les documents que nous recevons de votre part ne sont pas traités par une seule personne mais par plusieurs. Et lorsqu'une employée est absente, la plupart travaillent à temps partiel, le traitement des documents et dossiers continue de se faire avec une de ses collègues de

Du côté de l'administration**Formulaire de Demande d'admissibilité à la contribution réduite**

Lors de l'inscription d'un nouvel enfant, la RSG doit remettre ce formulaire au parent et c'est à ce dernier de le remplir et de le signer.

**Documents à conserver par la RSG**

La RSG doit toujours garder une copie (ou un original) des documents suivants:

- L'entente de services et des renouvellements d'ententes s'il y a lieu.
- Les fiches d'assiduité.
- La réclamation de subvention.



Les fiches d'assiduité et la réclamation doivent être conservées pour une période de 6 ans car ce sont les preuves des subventions que vous recevez et du paiement des frais de garde par les parents.

Ces documents pourraient vous être réclamés, soit par le ministère du Revenu si une vérification de vos impôts était effectuée, soit par un inspecteur du ministère de la Famille.



**Joyeuse  
Halloween !**

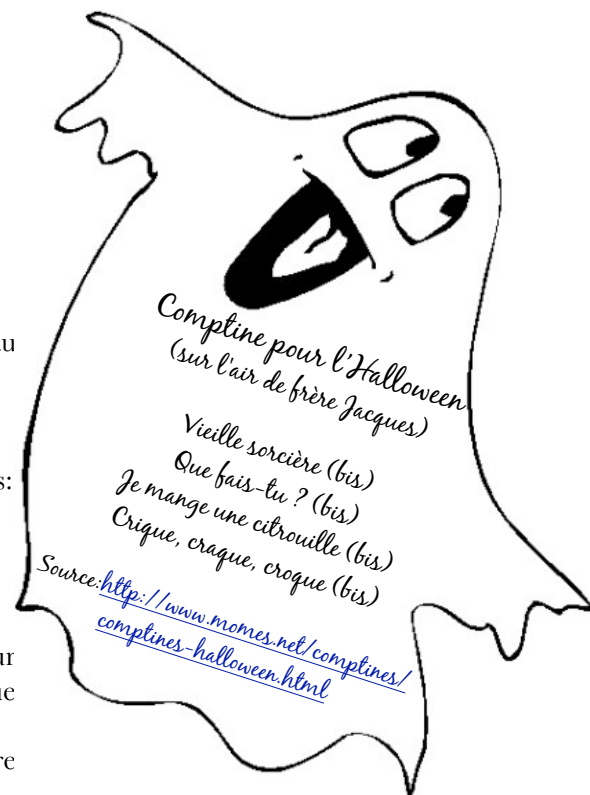
travail. De plus, la plupart des opérations reliées au contrôle des dossiers ou au paiement des subventions sont toujours effectuées en équipe de travail.

**Entente de services**

Le mois dernier, nous vous avons remis un modèle de formulaire-type à faire signer au parent lorsque vous lui remettez son entente de services. Ce formulaire doit être conservé par la RSG. Elle ne doit pas le retourner au BC.

**Régime de pénalité administrative du MFA**

Conformément aux directives du Ministère, je vous informe de l'entrée en vigueur du Régime de pénalités administratives. Vous trouverez joint à cet envoi le document du Ministère.



## Du côté de l'administration, suite...

### Congés de Noël et Jour de l'An (Journées d'APSS prédéterminées)

Les prochains congés fériés du Jour de Noël et du Jour de l'An tomberont des dimanches. Vous devrez alors obligatoirement fermer votre service de garde les lundis qui suivent.

- Pour le Jour de Noël, ce sera le lundi 26 décembre 2011.

- Pour le Jour de l'An, ce sera le lundi 2 janvier 2012.

Ces deux journées d'APSS prédéterminées seront à inscrire en «AD» sur votre réclamation de subvention et sur vos fiches d'assiduité.

### Entente de service

Lorsque vous renouvelez une entente de services, il doit y avoir une continuité dans les dates.

Par exemple : si la date de fin de l'entente est le 14 octobre, le renouvellement doit débuter le 15 octobre.

S'il manque ne serait-ce que quelques jours entre chaque entente, nous ne pourrions pas vous verser les subventions pour cette période.

### Subvention ECP

Lorsque le parent qui recevait des prestations d'aide financière de dernier recours, ne les reçoit plus ou commence à travailler, vous devez en aviser notre BC.

## Du côté de la pédagogie



### La petite nouvelle du BC...

... mais pas nouvelle dans la famille de La trottinette carottée car beaucoup d'entre vous me connaissent déjà. RSG pendant 8 ans dont les 5 dernières à la Trottinette, j'ai déjà donné des cours de musique à mes collègues RSG, j'ai fait partie du comité pédagogie et siégé au CA comme RSG. Toute cette expérience m'a bien outillée pour accomplir ma nouvelle tâche de conseillère à la réglementation. Je déborde d'enthousiasme et j'ai hâte d'aller dans vos milieux afin de mieux vous connaître. À très bientôt.

Anne Brunet

### Trott-rencontres

Les trott-rencontres sont de retour cette année, dans une nouvelle formule ! Des sujets vous seront proposés et si l'un deux vous intéresse, vous pourrez vous proposer pour préparer et co-animer cette rencontre avec une conseillère de La trottinette.

Le premier sujet de l'année portera sur les allergies alimentaires et les intolérances, le 15 novembre prochain. Si le thème de cette trott-rencontre vous intéresse, remplissez le coupon réponse joint à cet Info.

HALLOWEEN... HALLOWEEN... HALLOWEEN... HALLOWEEN...

## Distribution de bonbons aux enfants inscrits dans vos services de garde

Lundi le 31 octobre 2011  
de 10 heures à 11 heures

2 zones de distribution: devant La trottinette carottée  
et au parc Tillemont

Réservé aux RSG de La trottinette carottée

